



05230-prunieres.fr

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 00 dans la salle des cérémonies.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel de RANCOURT, Jean-Luc VERRIER.

Absent(s) ou excusé(s) : Annie SOLDADO a donné pouvoir à Evelyne PALMAS

Monsieur le Maire introduit Madame DEGUEURSE-MENY, architecte du cabinet Padma, maître d'œuvre du projet de rénovation du bâtiment de la mairie, invitée au conseil afin qu'elle précise aux élus le projet d'esquisse proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce projet avait été débattu lors du conseil municipal du 18 août dernier.

Les élus remercient Madame DEGUEURSE-MENY pour son intervention, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 18 août 2025.

Le procès-verbal du 18 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Projet de rénovation du bâtiment de la Mairie et de ses annexes : choix du scénario

Suite aux précisions apportées par l'architecte, Monsieur le Maire soumet au vote :

- Approche « pragmatique » : 9 voix Contre, 0 Abstention, 0 voix Pour
- Approche « programmatique » : 0 voix Contre, 1 Abstention, 8 voix Pour

La 2nde approche est approuvée.

2°) Demande de subventions

Le Comité des fêtes de Prunieres sollicite la Commune aux fins de bénéficier d'une subvention exceptionnelle. L'association a organisé un concert le 9 juillet 2025. L'évènement s'est soldé par un déficit de 1 354,00 € que l'association demande au Conseil de combler par versement d'une subvention complémentaire.

Après discussion, les élus considèrent que l'association aurait dû vérifier l'état de son budget avant de signer le devis de l'évènement et au besoin, solliciter un accord préalable de financement avant tout engagement. La demande de financement du déficit de 1 354,00 € est rejetée.

Les élus proposent cependant de soutenir l'association pour la réalisation de cet évènement dans le même cadre que ce qui est fait pour les autres associations de la Commune sollicitant une subvention pour projet.

Le montant de la subvention accordé est de 300,00 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Règlement et tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose d'actualiser la délibération en vigueur quant au règlement et tarif location des salles communales.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Cession de la débroussailleuse

Monsieur Le Maire expose que la commune possède du matériel devenu inutile suite à son remplacement par un équipement neuf. Il s'agit d'une vieille débroussailleuse de marque Honda acquise en 2019 au prix de 490,04 € HT soit 588,05 € TTC (inventaire n°182- imputation 2158).

Une communication sera faite afin que d'éventuels intéressés puissent transmettre une proposition de prix.

La délibération est reportée.

5°) Donation de la parcelle ZH 218 à la Commune par l'indivision Jacquet

Monsieur le Maire expose que Monsieur René Jacquet a fait connaître sa volonté de donner sa parcelle ZH 218 à la Commune afin de régulariser l'emprise du chemin de Larignier servant d'aire de retournement.

Suite à son décès récent, trois héritiers ont, à ce jour, confirmé leur accord pour la donation. Les élus acceptent la donation à titre gratuit de la parcelle ZH 218 dans l'attente de l'accord formel du 4^{ème} indivisaire.

La délibération est approuvée.

6°) Chemin des Blancs : accord de principe sur travaux de réfection d'une partie de la voirie

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par M. Mme Rivasi qui sollicitent la réfection et le drainage du chemin des Blancs sur la partie Nord de leur propriété.

Le devis présenté s'élève à 12 633,60 € HT sur lesquels il est proposé que la commune prenne en charge 50 % des travaux de drainage et de gestion des eaux pluviales la reprise de voirie soit 8 867,08 € HT du coût.

Les élus décident de reporter le point, le temps de recevoir un avis technique d'experts et des devis contradictoires.

La délibération est reportée.

7°) Planet- Contentieux relatif aux arbres abattus

Monsieur le Maire informe que le 18 mars 2025, suite à un appel du directeur du Smadesep, il s'est rendu sur le lieu-dit du Planet en présence du 1^{er} adjoint et a constaté que des arbres situés sur le domaine public communal avaient été abattus illégalement. Il a donc déposé plainte auprès des services de gendarmerie le 20 mars 2025.

Les services d'OPJ ont procédé à une mise sous scellé des bois coupés. Ce scellé est remis à la Commune le 23 août 2025. Il convient dès lors d'organiser la récupération et l'attribution des bois selon les modalités suivantes :

- Appel à candidature : du 1^{er} octobre au 15 octobre 2025
- Conditions : tous les administrés de la Commune peuvent se porter candidats. Le bois ne pourra être attribué aux auteurs de la coupe illégale.
- Répartition : le volume de bois est attribué de manière équitable par division du nombre de candidats.
- Récupération : le bois devra être récupéré sur place à la date fixée par la Commune, en présence d'un représentant de la Commune. Le reliquat sera récupéré par l'employé communal.
- Tarification : le bois issu de cette coupe illégale est remis gracieusement à chaque candidat.

Il est ajouté que les personnes récupérant le bois doivent être munis de vêtements, chaussures et matériel adaptés afin de garantir leur sécurité et celles des autres lors du transport et de la récupération des bois. La responsabilité de la Commune ne pourra en aucun cas être engagée dans les opérations d'attribution ou de récupération des bois.

La délibération est approuvée.

B – INFORMATIONS :

⇒ Notamment suite à une demande de riverains relativement à la réalisation d'enrobés sur la partie haute du Chemin de Costebelle, Monsieur le Maire informe que le chemin de Costebelle est actuellement ouvert à la circulation. Toutefois, les travaux sur la parcelle privée connexe ne sont pas terminés et la mise en place d'un renfort de soutènement est envisagé.

Le chemin doit se stabiliser suite aux récents travaux ayant concernés la voie avant tout projet de reprise du revêtement sur la partie haute.

⇒ Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un administré sollicitant l'acquisition d'une partie de la voie communale de Blache-Vieille. Les élus rappellent que les voies communales font parties du domaine public communal qui est incessible. Le déclassement d'une partie de la voie communale de Blache-Vieille n'est pas envisagé.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Madame Evelyne PALMAS demande quand commenceront les travaux d'embellissement de l'entrée du village. Réponse est faite que le dossier de consultation des entreprises doit être publié rapidement pour lancer les travaux et pouvoir conserver les subventions.

⇒ Monsieur Michel de RANCOURT souhaite que la commission « plan communal de sauvegarde » se réunisse prochainement. Il propose la date du 14 octobre 2025.

La séance est levée à 22h45.

Prunières, le 29 septembre 2025
Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

